

**PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION
DE CARRIÈRE AU LIEU-DIT
"LA PLAINE DE SAINT-AGNAN"
À BOUZY-LA-FORET
(LOIRET)**



**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

Pièce N°3 : Maitrise foncière

AUTEURS DE L'ETUDE

EUROVIA CENTRE LOIRE

Rue de la Creusille
41000 BLOIS

Hervé CHAMPIGNY (Ingénieur assistance technique)

Institut d'Écologie Appliquée

16 rue de Gradoux
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Encadrement : Virginie LEROI (Chef de projet environnementaliste)
Réalisation : Magali CORMERY (Chef de projet environnementaliste)
Cartographie : Vincent VAUCHEY (cartographe)

Conformément au 3° de l'article R.181-13 du code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale doit comprendre :

« Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit »

	Localisation	Section	Parcelle	Surface autorisée En m ²		Surface exploitable En m ²	Propriétaire
Surface autorisée demandée en renouvellement	La Plaine Saint Agnan BOUZY-LA-FORET	AS	56	89 937		6 700	TIERS
Surface de l'extension projetée	La Plaine Saint Agnan BOUZY-LA-FORET	AS	44	4 950	30 080	18 700	EUROVIA
		AS	45	5 231			EUROVIA
		AS	46	4 930			EUROVIA
		AS	47	9 802			EUROVIA
		AS	48	5 167			EUROVIA
				120 017	25 400		

Surface totale de la carrière autorisée avec extension projetée = 120 017 m² soit 12 ha 00a 17 ca

Le contrat de forage en vigueur, contrat par lequel le propriétaire d'une carrière, concède à un tiers le droit de l'exploiter, a été établi avec le propriétaire de la parcelle 56 le 7 août 2019.

Cf. Pièce N° 7 – Annexe 3 : Justificatifs de la maîtrise foncière des parcelles 44 à 48 & contrat de forage pour la parcelle 56.